

Le projet de PSN français (V1)

PAC 2023-2027

Synthèse

G BAZIN AAF 17 novembre 2021

Elaboration et échéances du PSN

- Juin 2018: 1ere proposition de la Commission (budget, nouveau modèle de mise en œuvre, subsidiarité accrue fondée sur les PSN...) échec des négociations au Conseil.
- 2019: nouvelle Commission
- 2020 - Green Deal: baisse de 55% GES 2030, neutralité C 2050
 - Farm to Fork: objectifs 2030: baisse de 50% des phytos et de 20% des engrais azotés, 25% de SAU AB, 10% SAU en infrastructures écologiques
 - Accord budgétaire pour 2021-2027; **Budget PAC UE 386 Mds€ dont 62 Mds € Fce (8,8 mds €/an équivalent en € courants)**
Dont FEADER 96 Mds €, 18% du budget PAC (11,4Mds € Fce)

Elaboration et échéances du PSN

- **Objectifs généraux des PSN:**

- 1) Favoriser le développement d'un secteur agricole innovant, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire
 - 2) Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat afin de contribuer aux objectifs de l'UE
 - 3) Consolider le tissu socioéconomique des zones rurales
- Chaque Etat doit établir un diagnostic de la situation de son agriculture et des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et climatiques. La France le soumet fin 2020.
 - Débat public organisé par la CNDP « Impactons » en 2020,+ de 12000 contributions et le rapport « Pour un nouveau contrat avec l'agriculture » fait plus de 1000 propositions.
 - Nombreuses réunions de travail du MAA avec les OPA et autres associations
 - V1 du PSN présenté en juillet 2021 par le Ministre. Bien accueilli par le syndicalisme majoritaire et la Coordination rurale, rejeté par la Confédération paysanne et le collectif de 45 organisations « Pour une autre PAC »
 - 20 octobre 2021 Publication de l'avis de l'autorité environnementale (CGEDD) sur le PSN
 - 13/11 – 13/12 ouverture d'une consultation du public par voie électronique suite à l'avis
 - Finalisation du PSN. Agrégation des mesures issues des Régions. Soumission du PSN à la Commission fin décembre
 - 1^{er} semestre 2022: évaluation/échanges/adaptation des PSN. Approbation été 2022
 - 1^{er} janvier 2023 entrée en vigueur. PSN ajustable chaque année
 - 2025 Les objectifs du Green Deal et Farm to Fork pourraient devenir contraignants (révision des PSN en conséquence?)

1^{er} Pilier Moy 2023/2027

- PAIEMENTS DIRECTS: 6,7 Mds € Réservés aux agriculteurs « actifs » (à définir par chaque Etat: âge? revenu? temps de travail? MSA?)
- Dont paiement de base 3,27 Mds€ (48% du budget soit 128€/ha en moyenne avec convergence des aides/ha à 85% en 2027) Pas de dégressivité ni de plafonnement des aides par exploitation
- Dont aides couplées 1,01 Mds€ (15%) (ovin 22€, caprin 15€, aide à l'UGB afin de favoriser l'engraissement bovins (59€ lait à 107€ viande), légumineuses graines et fourragères 118€, blé dur 61€), riz, houblon, chanvre, fruits et légumes transformés...nouvelle aide maraichage 1588€/ha de 0,5 à 3 ha)
- Dont aide redistributive (10%) 0,673 Mds € (50€/ha 52 premiers ha)
- Dont JA 0,101 (1,5%) aide forfaitaire de 3884€/ex pendant 5 ans
- Dont Ecoregime: 1,7Mds€ (25%) avec 2 niveaux d'aide non cumulables: base 60€/ha et renforcé 82€/ha (+ 7€/ha bonus haies) sur l'ensemble de la SAU

Ecorégime: 3 voies d'accès

- **1- Voie des pratiques: système à point sur terres arables** (niveau de base 4pts, supérieur 5 pts)

- écorégime diversification des cultures (% des terres arables). Pas d'obligation de rotation ni de légumineuses. Le niveau de base peut être atteint avec céréales + oléagineux!

- écorégime maintien des prairies permanentes non labourées (si pp sup à 45% SAU) selon le % labouré chaque année 20% maxi (base) 10% maxi (sup)

- cultures pérennes; couverture inter-rang minimale 75% (base) et 95% (sup) en arbo et viti

- **2 - voies certifications**

- AB (53000 ex, 10% SAU) et HVE 3 (19500 ex, 75% viticole ,3% SAU,): niveau sup

HVE 3 voie A: 24 exigences thématiques dans 4 catégories: biodiv, phytos, fertilisants, irrigations (avec 10 points mini/catégorie)

HVE 3 voie B: 10% SAU en IAE ou 50% prairies permanentes et intrants inférieurs à 30% CA

- Certif Environnementale (CE2+): niveau de base avec nouveau cahier des charges en cours d'élaboration

- **3 - voie éléments et surfaces favorables à la biodiversité** (IAE base 7% SAU, sup 10% SAU, +7€/ha bonus haie si 6% SAU; (1 km de haies équivalent à 1 ha)

- Le Ministère estime que 81% des exploitations sont éligibles aux écorégimes dont 58% niveau sup et 23% niveau de base

Programmes sectoriels d'intervention

- Ouverts désormais à toutes les productions (financement de recherches, développement, investissements, promotion, coordination dans les filières...)
- Prévu en 2023: Fruits et légumes, viti-viniculture, apiculture, huile olive, protéines végétales... avec des budgets prévus de 299 millions€ en 2024 à 484 millions€ en 2028

2^e pilier: FEADER 1,8 Md€ (hors Etat, Régions...) stabilité

- Transfert 1^{er}/ 2^e pilier 7,5% stable (42% possible)
- L'Etat reprend la gestion de toutes les mesures surfaciques du 2^e pilier auparavant gérées par les Régions (AB, MAEC...)
- Les Régions ne géreront que les soutiens à l'investissement, l'installation, Leader, et des MAEC systèmes en transition (mesures forfaitaires en discussion)
- Cofinancement européen en hausse pour les MAEC (80%), mais en baisse pour l'ICHN (65%) et pour les aides aux investissements
- Avec une obligation de 30% au moins du 2nd pilier consacré à l'environnement et au climat (pondération de 0,5 pour l'ICHN, soit 550 millions € en Fce...)

2^e pilier

- Hausse du budget pour les aides bio (de 250 à 340 Mos €/an), objectif MAA = 18% de la SAU en 2027 (10% actuellement)
- Hausse du budget pour les assurances récolte (de 150 à 186 M€/an) avec tx de subvention à 70% et seuil de déclenchement à 20% de pertes de pn ou de revenu
- Maintien des budgets ICHN à 1,1 Md € et MAEC à 260 Mos €/an (une partie des MAEC sera réservée aux zones intermédiaires)
- Définition en cours des «nouveaux agriculteurs» de plus de 40 ans pouvant bénéficier des aides à l'installation (mise en œuvre facultative pour les Régions)

En conclusion: peu de changements et beaucoup de continuité!

- Le diagnostic du MAA pour préparer ce PSN dressait pourtant de très grands défis socio-économiques et environnementaux pour l'agriculture à l'horizon 2030
- De nombreux rapports (France stratégie, Cour des comptes européenne...) étaient très critiques sur la PAC actuelle et la société civile proposait des changements forts (CNDP notamment)
- Mais le MAA a souvent cherché à l'échelle communautaire à diminuer l'ambition environnementale et sociale de la PAC (par rapport aux propositions du PE notamment) et assume un quasi statut quo pour cette PAC par rapport à la précédente.
- Les systèmes allaitants sont les grands perdants avec une baisse des aides estimée à plus de 20% alors qu'ils sont en grandes difficultés!
- Ce serait peut-être sur les nouvelles mesures de gestion et de régulation des marchés (publics et privés) que cette PAC serait en rupture par rapport à l'évolution des 30 dernières années?

En épilogue deux extraits des avis de l'Autorité environnementale et de la Cour des comptes (octobre 2021)

- AE: « Le Ministère doit rehausser le niveau d'ambition du PSN afin de mettre en cohérence ce plan avec la trajectoire qu'il s'est fixé en matière de changement climatique et également de bon état des eaux, de reconquête de la biodiversité et de santé humaine »
- La Cour des comptes estime que la révision de la HVE « est un préalable indispensable pour y adosser le paiement de l'écorégime » et qu'il faut « se saisir de la future PAC pour ne pas reproduire les échecs environnementaux de la précédente »

A suivre....